

MAIRIE DE ST ALBIN DE VAULSERRE

Compte rendu du conseil du mardi 4 juillet 2017

Le mardi quatre juillet deux mille dix sept, à 20h30, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont réunis en Mairie, sous la présidence de Monsieur Sébastien GUEUGNOT, Maire.

>><<

Présidence : Sébastien GUEUGNOT, Maire

Présents : Evelyne Roux, René Liatard, Renée Chaboud; adjoints
Yves Clauzon, Fabien Gallice, Frédéric Guignier, Gilbert Longo, Geneviève Mathieu Stinkwich, Maurice Vuitteney

Absents excusés et représentés :

Absents excusés et non représentés :

Secrétaire de séance : Renée Chaboud

Approbation du compte rendu du 8 juin 2017: aucune observation n'est formulée, le compte rendu est approuvé à l'unanimité des présents

▪ **Carte communale :**

Aucune remarque n'a été faite par les habitants de Saint Albin depuis la réunion publique

▪ **Décisions de travaux**

La commission travaux s'est réunie pour étudier les devis.

Stores de la salle des fêtes :

Monsieur le Maire propose la pose de volets roulants par la société Confort et Patrimoine pour un montant TTC de 8100€.

Le conseil vote et approuve à l'unanimité cette délibération.

Les travaux sont prévus en octobre

Travaux d'électricité :

Monsieur le Maire propose que la société IT'lec réalise les travaux d'électricité suivants : Installation électrique des volets roulants, pose d'une prise et de spots pour la scène de la salle des fêtes, pose d'une horloge astronomique, pose d'un spot de 40 W pour éclairer La Madone pour un total TTC de 3180 €.

Le conseil vote et approuve à l'unanimité cette délibération.

Les travaux sont prévus en septembre

Evier :

Monsieur le Maire propose l'installation d'un évier neuf dans le bar de la salle des fêtes ainsi qu'une table amovible par la société GHIE pour un montant de 975.60 € TTC

Le conseil vote et approuve à l'unanimité cette délibération

Monument aux morts

Monsieur le Maire propose la société Marizy pour réaliser les travaux prévus autour du monument aux morts pour un total de 3692.40 € TTC et demande que le conseil délibère aussi pour lui donner l'autorisation de demander une subvention Au Souvenir Français.

Le conseil vote et approuve à l'unanimité cette délibération

▪ **Travaux de voirie**

Pour l'année 2017, la communauté de communes des Vals du Dauphiné a gardé les mêmes compétences qu'avant la fusion pour les travaux de voirie et leurs services ont élaboré les devis de travaux proposés par la commission travaux du village.

Le budget imparti ne permettant pas de réaliser tous les travaux, Monsieur le Maire propose pour 2017 la réfection de la chaussée à La Bouvatière, les fossés du Chemin de La Mairie et des emplois pour un montant TTC de 26 958 €.

Le conseil vote et approuve à l'unanimité cette délibération.

Pour l'entrée du chemin communal, Route de Saint Jean, Monsieur Gallice propose de tenter de raboter la route lui-même.

▪ **Emploi Avenir**

Monsieur le maire, informe que le contrat de Monsieur Leplat se termine en janvier 2018. En septembre il faudra décider de son embauche ou non

▪ **Archive :**

Le conseil doit délibérer pour l'emploi des services du service des archivistes itinérants du CG 38 pour trier et ranger les archives de la mairie.

Le coût total est évalué à 7708.75 € à répartir sur 2 ou 3 ans.

Le conseil vote et approuve à 9 voix pour et une abstention cette délibération.

▪ **Questions diverses :**

Courrier de Madame et Monsieur Rossi

Monsieur et Madame Rossi ont envoyé un courrier en mairie pour proposer une solution pour le chemin communal passant au ras de leur propriété.

Ils déblaieraient la végétation, plus haut, pour rouvrir un chemin.

Le conseil, jugeant que cette solution n'est pas réalisable puisque le nouveau tracé ne serait plus sur un terrain communal, demande qu'un courrier soit fait à Madame et Monsieur Rossi, leur demandant d'enlever leur clôture du domaine public et de la reposer sur leur terrain d'ici septembre.

Un courrier identique sera envoyé aux personnes ayant fermé l'autre bout du chemin.

Tour des commissions :

Commission déchets :

Monsieur Clauzon signale qu'un contrôle des accès aux déchèteries pourrait être mis en place.

Il rappelle la création de la recyclerie dont le fonctionnement est donné sur le site de la mairie.

Des panneaux d'interdiction de déposer des déchets non recyclables près des containers de tri peuvent être demandés au SICTOM.

Commission eau et environnement

Chaque ancienne intercommunalité ayant des façons différentes de fonctionner, et la compétence GEMAPI devant être prise, la fusion de ces services est à l'étude.

La séance est levée à 22h 50

